

Motion relative aux prix des broutards

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en session le 16 octobre 2020 à Brenoux, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, propose la motion suivante.

CONSIDERANT

- Que la production bovin viande est la première production en Lozère
- Que de nombreux agriculteurs « bovin viande » en Lozère ont fait des efforts pour diversifier leur production en engraisant les femelles et en les commercialisant parfois dans des filières de qualité
- Que sur la voie mâle, l'exportation des broutards dans un département à dominante herbe est la solution la plus répandue
- Que le nombre de broutards exportés en Italie en 2020 est équivalent à celui de 2019 et qu'il n'y a donc pas d'érosion de la demande italienne
- Que les éleveurs lozériens ont fait beaucoup d'effort tant du point de vue sanitaire que de la qualité des animaux,
- La baisse du prix des broutards mâles de 150 à 200 €/tête depuis le mois de mars 2020

DEMANDE

- Que l'Etat intervienne pour mieux répartir la marge entre les différents opérateurs au profit des agriculteurs conformément à la Loi EGALIM votée le 30 octobre 2018
- Que les opérateurs commerciaux restituent la marge aux agriculteurs et exigent de leurs clients à l'exportation une revalorisation immédiate des prix au profit des agriculteurs
- Aux pouvoirs publics la mise en place d'un dispositif d'aide à l'instar du dispositif d'aide mis en place par le conseil régional sur d'autres filières

Fait à Brenoux, le 16 octobre 2020

La Présidente
Christine VALENTIN

